

Délibération du conseil municipal du 03 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 avril à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Messieurs BRIDONNEAU Alain, LELIEVRE Olivier, LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, CAHAGNE Dominique, PERIER Cédric et Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya

Pouvoir : Madame FERET Béatrice à Monsieur CAHAGNE Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Alain à Monsieur FOURE Cyrille.

Absente : Madame LETAILLEUR Catherine.

Nombre de membres :

en exercice 10
présents 07
votants 09

Secrétaire de séance : Monsieur FOURE Cyrille

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte administratif de l'exercice 2023 ayant été présenté et approuvé, Constatant que l'inspecteur divisionnaire a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal, considérant la régularité des opérations de son compte de gestion, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable du trésor public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le registre dûment signé les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Dominique CAHAGNE

